

REGLEMENT JEU INSTAGRAM et FACEBOOK

Parc de la Demi-Lune

Dans le cadre de notre Jeu-Concours et conformément à la loi, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des conditions de participation et informations suivantes :

1 - Dates du Jeu :

Du Samedi 5 au Mardi 15 Octobre 2024 inclus.

2 - Informations sur l'organisateur du Jeu :

L'organisateur du jeu-concours est :

Parc de la Demi-Lune – 644 rue du Docteur Uberschlag 65300 Lannemezan / SIRET 20006733800158

3 - Coordonnées de l'organisateur :

Pour toutes questions, vous pouvez joindre le Parc ici : contact@parc-lannemezan.com

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Instagram ou Facebook.

Instagram et Facebook sont exclus de toute réclamation en rapport avec le concours.

4 - Conditions de participation et personnes éligibles :

La participation au Jeu est ouverte à toute personne répondant aux conditions cumulatives ci-dessous :

- personne physique et majeure
- disposant d'un accès internet et d'une adresse e-mail valide
- disposant d'un compte Instagram ou Facebook et accédant au Jeu via son compte pendant la durée officielle du jeu
- résidant en France Métropolitaine

Le Parc de la Demi-Lune procédera, dans la limite des moyens mis à sa disposition, à la vérification du respect de ces critères.

Dans l'hypothèse où l'un de ces critères ne serait pas rempli, la participation au Jeu ne pourra être validée.

5 - Modalités du Jeu :

Le Jeu débutera le Samedi 5 Octobre 2024 à 8h30 et se terminera le Mardi 15 Octobre à 23h59. Après cette date, aucune participation ne pourra être validée.

Pour participer, les internautes devront :

- Etre abonné(e) à notre Page Facebook et/ou notre Compte Instagram
- Inviter 3 amis en commentaires à tenter leur chance (en les taguant)

1 seule participation par personne est autorisée (tous réseaux confondus).

6 - Informations sur la manière de déterminer le gagnant :

Un tirage au sort sera effectué le Vendredi 18 Octobre et le résultat sera mis en ligne en Story sur Facebook et Instagram le même jour à 19h.

7 - Avis de notification du gagnant :

Les gagnants seront contactés par messagerie sur Instagram et/ou Facebook le jour du tirage au sort afin de les informer de leurs gains, et convenir d'un rendez-vous pour la remise des lots respectifs.

En cas de non-réponse de la part d'un gagnant d'ici le 31 Octobre 2024, le lot sera remis en jeu lors d'un jeu ultérieur organisé par le Parc de la Demi-Lune.

8 - Détail du lot à remporter :

- 1er lot

1 nuit à l'hôtel pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) avec petits déjeuners inclus, en 2025 + 4 pass annuels nominatifs.

Valeur : 312,00 €

- **2eme lot :**

**1 nuit à l'hôtel pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) avec petits déjeuners inclus, en 2025
+ 4 entrées**

Valeur : 164,00 €

- **3eme lot :**

4 entrées à utiliser dès le tirage au sort avec date limite d'utilisation fixée à fin 2025

Valeur : 52,00 €

9 - Remise des lots :

Concernant les lots 1 et 2 : Les gagnants devront obligatoirement effectuer une réservation avant leur arrivée, et contacter l'hôtel au préalable

Pour le lot 3 : Les entrées seront à venir récupérer en mains-propres par les gagnants directement auprès de nos équipes.

10 - Interdiction des abus :

Tous commentaires ou contenus injurieux, diffamatoires, représentant une atteinte à l'intégrité morale, ou hors propos sont interdits et justifieront l'élimination immédiate du participant sans possibilité de réclamation auprès de l'organisateur.